



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2023

1 - LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2023

Le projet de budget 2023 s'inscrit dans le cadre du principe de l'annualité budgétaire. Il a été précédé d'un débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en date du 14 décembre dernier venu rappeler le contexte économique national et international dans lequel s'inscrira la stratégie financière de la Ville de Garches.

Le contexte géopolitique actuel va nous conduire à un pilotage de l'exécution avec la plus grande prudence.

Le projet de budget 2023 s'inscrit outre dans un objectif de maîtrise de la dépense publique tout en faisant face aux impacts directs de la crise économique, de la crise énergétique et de l'inflation mais aussi dans la volonté ferme de poursuivre les investissements pour répondre aux enjeux de transition écologique, numérique et de mobilités douces. Ce sont ainsi près de 17 M€ consacrés aux dépenses d'équipement pour l'année 2022.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal de l'instruction budgétaire et comptable M57 qui a fait l'objet d'un visa préalable des services de la trésorerie principale de Nanterre auquel la Ville de Garches est rattachée.

Les membres du Conseil municipal seront invités à voter le budget primitif 2023 en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé pour les sections de Fonction et d'Investissement avec la possibilité en exécution budgétaire de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section ; à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2 - BUDGET PRIMITIF 2023

Le vote du budget primitif 2023 est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	17 919 013,12	16 093 047,22
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	586 314,09	534 210,52
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 878 069,47
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		18 505 327,21	18 505 327,21
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	37 354 141,52	33 142 699,70
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 211 441,82
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		37 354 141,52	37 354 141,52
TOTAL DU BUDGET (4)		55 859 468,73	55 859 468,73

2-1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

2-1-1 – Les recettes de Fonctionnement

Les recettes de Fonctionnement s'articulent de la manière suivante :

	BP 2022	BP 2023
013 – Atténuations de charges	51 673,00€	76 000,00€
70 – Produits de services, domaines, ventes diverses	4 219 151,22€	4 829 650,00€
73 – Impôts et taxes	4 124 491,00€	4 124 000,00€
731 – Fiscalité locale	19 490 000,00€	20 380 000,00€
74 – Dotations et participations	3 222 878,20€	3 473 808,20€
75 – Autres produits de gestion	195 410,00€	117 385,00€
Total recettes de gestion courante	31 303 603,42€	33 000 843,20€
76 – Produits financiers	60 000,00€	65 000,00€
77 – Produits spécifiques	20 000,00€	0,00€
Total recettes réelles de Fonctionnement	31 383 603,42€	33 065 843,20€
042 – Opérations ordre de transfert entre section	76 856,50€	76 856,50€
Total recettes d'ordre de Fonctionnement	76 856,50€	76 856,50€
002 – Résultat de fonctionnement reporté	6 545 436,30€	4 211 441,82€
TOTAL RECETTES - FONCTIONNEMENT	38 005 896,22€	37 354 141,52€

Le prévisionnel des recettes de Fonctionnement est en légère baisse par rapport à 2022 en raison de la baisse des dotations de l'Etat. Ce prévisionnel a été arrêté avec prudence en raison du contexte économique qui impactera inmanquablement les taux de réalisation en recettes.

Le chapitre 013 contient essentiellement le remboursement des indemnités journalières du personnel versé à la Ville de Garches par la CPAM ainsi que divers remboursements liés à la rémunération du personnel.

Le chapitre 70 porte sur les produits de services, domaines, ventes diverses. Le volume de ces recettes a été apprécié avec prudence et tient compte de la politique tarifaire approuvée par le Conseil municipal le 09 février 2022 et faisant l'objet d'une actualisation annuelle. Les prévisions sont légèrement réhaussées à la hausse.

Le chapitre 73 comprend les recettes liées aux impôts et taxes. Ce chapitre comprend aussi les droits de place du marché forains et le produit des droits de mutation.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est en légère augmentation puisque l'Etat s'est engagé à maintenir au niveau de l'année 2022 le volume des dotations aux Collectivités territoriales.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est en baisse en raison notamment de la perte des recettes liées à la location des logements communaux qui ont fait l'objet d'une cession au profit de Hauts-de-Seine Habitat.

2-1-2 – Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de Fonctionnement s'articulent de la manière suivante :

	BP 2022	BP 2023
011 – Charges à caractère général	6 615 469,00€	6 831 683,74€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	17 454 330,00€	18 210 647,98€
014 – Atténuations de produits	3 264 294,22€	2 992 000,00€
65 – Autres charges de gestion courante	9 147 335,00€	7 294 447,80€
Total dépenses de gestion courante	36 481 428,22€	35 328 779,52€
66 – Charges financières	118 106,00€	83 000,00€
67 – Charges spécifiques	-	56 000,00€
022 – Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles de Fonctionnement	36 481 428,22€	35 467 779,52€
042 – Opérations ordre de transfert entre section	1 406 362,00€	1 886 362,00€
Total dépenses d'ordre de Fonctionnement	1 406 362,00€	1 886 362,00€
TOTAL DEPENSES - FONCTIONNEMENT	38 005 896,22€	37 354 141,52€

Le prévisionnel des dépenses de Fonctionnement est en légère baisse par rapport à 2022.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » connaît une légère augmentation pour tenir compte des impacts de la crise énergétique. Pour autant, cette augmentation est contenue et est absorbée sur la maîtrise des autres charges de gestion courante comme les assurances, la téléphonie, les frais d'affranchissement, etc.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » connaît une augmentation pour tenir compte de l'intégration du personnel de la Caisse des écoles ainsi que les impacts de la revalorisation du point d'indice décidé par le Gouvernement au cours l'été 2022. Cette augmentation est néanmoins contenue par les poursuites de la réorganisation des services.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » comprend la contribution due au titre des transports Ile-de-France ainsi que le versement au titre de la péréquation (FPIC). Ce chapitre est en diminution au motif qu'il ne comprend plus la partie de la réserve financière. On y retrouve aussi le prélèvement au titre de la loi SRU.

Le chapitre 65 comprend les subventions aux associations ainsi que la péréquation au titre du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Ce chapitre est en baisse au motif que la contribution à la Caisse des écoles n'y figure plus en raison de la mise en sommeil de cette structure.

Le chapitre 66 « Charges financières » est en baisse par rapport à 2022. Les intérêts réglés à l'échéance restent dans un même volume que l'année dernière.

2-2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

2-2-1 – Les recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement s'articulent de la manière suivante :

	BP 2022	BP 2023
13 – Subventions d'investissement	1 858 168,00€	3 253 316,04€
Total recettes d'équipement	1 858 168,00€	3 253 316,04€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 100 000,00€	1 370 155,70€
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00€	3 000 000,00€
024 – Produits des cessions d'immobilisations	-	6 487 424,00€
Total recettes financières	1 104 000,00€	10 857 579,70€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 406 362,00€	1 886 362,00€
041 – Opérations patrimoniales	851 760,00€	630 000,00€
Total recettes d'ordre d'Investissement	2 258 122,00€	2 516 362,00€
001 – Solde d'exécution positif reporté	6 753 643,39€	1 878 069,47€
TOTAL RECETTES - FONCTIONNEMENT	11 973 933 ,39€	18 505 327,21€

Le volume des recettes d'investissement en raison de l'augmentation des subventions et de la prise en compte des cessions des logements communaux et de l'ancienne bibliothèque.

L'essentiel des recettes de la Ville porte sur les subventions des partenaires institutionnels et sur le FCTVA ainsi que les cessions approuvées au Conseil municipal du 14 décembre dernier. Pour rappel, seules les subventions notifiées et en lien avec les crédits de paiement 2022 sont inscrites au budget.

2-2-2 – Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'Investissement s'articulent de la manière suivante :

	BP 2022	BP 2023
20 – Immobilisations incorporelles	430 500,96€	311 762,09€
204 – Subventions d'équipement versées	368 000,00€	138 000,00€
21 - Immobilisations corporelles	2 209 140,07€	2 075 390,12€
23 – Immobilisations en cours	7 593 675,86€	14 953 318,50€
Total dépenses d'équipement	10 601 316,89€	17 478 470,71€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00€	3 000,00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	319 000,00€	317 000,00€
27 – Autres immobilisations financières	5 000,00€	0,00€
Total dépenses financières	444 000,00€	320 000,00€
040 – Opérations ordre de transfert entre section	76 856,50€	76 856,50€
041 – Opérations patrimoniales	851 760,00€	630 000,00€
Total dépenses d'ordre d'Investissement	928 616,50€	706 856,50€
TOTAL DEPENSES - INVESTISSEMENT	11 973 933,39€	18 505 327,21€

Les opérations structurantes inscrites au budget 2023 sont déclinées dans le programme pluriannuel d'investissement 2021-2023 actualisé. On y retrouve notamment :

- La poursuite de l'enfouissement comprenant la réfection de la voirie et des trottoirs (rue Frédéric Clément, rue de Villeneuve, rue Mermoz et avenue de Beauval) ;
- La réfection de la voirie avec intégration des mobilités douces (rue des 4 Vents, rue Henri Régnauld dont sécurisation, la Grande Rue (Petit Garches) ;
- L'aménagement de la Place Saint Louis dans le cadre du partenariat avec Grand Paris Aménagement ;
- La poursuite de la réhabilitation des squares intégrant des équipements sportifs en libre accès et des aires de jeux dans les écoles ;
- La poursuite des travaux de lutte contre la déperdition d'énergie des bâtiments publics dont les travaux de désamiantage ;
- La poursuite du passage en leds dans les équipements publics ;
- La poursuite des travaux de la crèche Ramon ;
- La finalisation des paiements liés à la VEFA du parking souterrain ilot de la Source et celle du local du marché ;
- La poursuite du renouvellement du parc automobile avec l'intégration des véhicules électriques ;
- La réalisation d'une cour végétalisée à l'école Saint-Exupéry ;
- Les travaux de réhabilitation de la piscine.

